

## CONSEIL MUNICIPAL DE DOMBLANS

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 18 mars 2021

#### A 18 heures 30 à la salle des fêtes de DOMBLANS

L'an Deux Mille vingt et un, le dix-huit mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes de Domblans sous la présidence de M. Jérôme TOURNIER, maire.

Étaient présents : Karine BLONDEAU, Gilles CAMPY, Céline CANNARD, Rémi COURTOUT, François FOUCQUART, Sandrine GAUCHET, Monique GAUDRON, Amandine GUICHARDOT, Emmanuel GROUILLON, Chantal MARTELIN, Brigitte MATHIEUX, Chrystel MEULLE, Frédéric OLIVIER, Marie-Noëlle ROY, Emmanuel RIZZI, Annie SALOMON DU MONT, Jérôme TOURNIER.

Excusés : Jean NOZIERE donne pouvoir à Jerome Tournier

Roger BALLEET donne pouvoir à François Foucquart

Secrétaire de séance : Frédéric Olivier

M. TOURNIER propose de désigner M.OLIVIER, secrétaire de séance. Celui-ci accepte.

Le Conseil à l'unanimité désigne M.OLIVIER secrétaire de séance.

M.TOURNIER propose de modifier l'ordre du jour afin de délibérer sur la facturation au SIARD.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de modifier l'ordre du jour.

#### **1. Facturation au SIARD pour la réalisation par les agents techniques d'une dalle à la STEP de DOMBLANS**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la fiche de travail établie par le service technique de la Commune de Domblans détaillant le chantier réalisé à la STEP de DOMBLANS (réalisation d'une dalle en béton) pour le compte du SIARD.

Main d'œuvre + matériel : 273,05 €

Fournitures : 220 ,84 €

Total 493,89 €

*Adopté à l'unanimité.*

#### **2. Approbation du compte rendu de la séance du 18 février 2021.**

*Il est adopté à l'unanimité.*

#### **3. Créances douteuses budget eau et assainissement 2021**

Le principe réglementaire consistant à prévoir des provisions pour créances douteuses lors de la réalisation des budgets. Ce principe, qui doit s'appliquer dans toutes les collectivités sans seuil de population, a fait très récemment l'objet d'un rappel par la Direction Générale. Les collectivités doivent ainsi prévoir des provisions par délibération et procéder à leur mandatement à hauteur de 15% des créances douteuses.

Dans un souci de sincérité budgétaire et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, visant la prise en charge au budget de créances irrécouvrables correspondants aux titres émis par la Collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement, et qui se traduira, par une demande d'admission en non-valeur.

Aussi, en accord avec le comptable, il est proposé au conseil municipal de constituer une telle provision pour un montant de 1 005 €.

Monique GAUDRON : pose la question de mettre des créances douteuses pour les loyers

Jérôme Tournier : Pour le budget principal les créances douteuses ont été calculées par le comptable public à moins de 200 €, ce n'est donc pas la peine de prévoir une ligne sur les loyers. S'il y a eu des impayés en 2014, cela fait plusieurs années qu'il n'y en a pas eu.

Pas de loyers impayés actuellement.

*Adopté à l'unanimité*

#### 4. Approbation du Budget primitif général 2021 (voir annexe)

Budget à minima, sur le quotidien, par contre sur les gros dossiers, aucune provision n'a été réalisée. M. TOURNIER souhaite que l'ensemble de l'équipe municipale puisse discuter des gros projets d'investissement, et il sera donc proposé des délibérations modificatives dans ce cas-là. Il rappelle que le budget est un élément constitutif de l'équipe municipale

Budget au plus juste, le précis possible même si certaines dépenses et/ou recettes sont parfois difficiles à prévoir.

François Foucquart : est-ce que c'est seulement le budget fonctionnement ?

Qu'en est-il des gros investissements ?

Jérôme Tournier : On vote le budget fonctionnement et investissement. Sur les gros investissements on en discutera quand l'actualité viendra et on fera une DM.

M. le Maire rappelle le montant de l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 : **1 098 069.27 €** Et propose de l'affecter de la manière suivante sur le budget 2021 :

Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement :

Solde des restes à réaliser d'investissement	329 681.11 €
Excédent de fonctionnement reporté	- 196 574.31 €
	= 133 106.80 €

Il convient :

- d'affecter au R 1068 (investissement) : 133 106.80 €
- de reporter au R 002 (fonctionnement) : 964 962.47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les résultats seront affectés comme suit :

- **R 1068 (investissement) : 133 106.80 €**
- **R 002 (fonctionnement) : 964 962.47 €**
- 

#### **Budget administration Général**

Jérôme Tournier : fait la présentation de cette partie du budget

Marie Noëlle Roy : Un poste de dépense indique le paiement d'un employé technique pour 9 mois, c'est une embauche ?

Jérôme Tournier : Oui, c'est prévu assez vite, on étudie des pistes de travail, soit contrat aidé, soit BTA en apprentissage. On privilégierait plutôt de prendre quelqu'un de déjà formé (ayant le permis tracteur) pour qu'il soit opérationnel tout de suite.

### **Budget Annuité de la dette / impôts et taxes / assurances**

Chrystel Meulle : fait la présentation de cette partie du budget Pas de remarques

### **Budget FISCALITE / DOTATIONS / FCTVA / AUTRES RECETTES**

Chrystel Meulle : fait la présentation de cette partie du budget Pas de remarques

### **Budget Cadre de Vie / Culture / Affaires Sociales**

Monique Gaudron : fait la présentation de cette partie du budget

François Foucquart : concernant la culture, on ne verse pas de subvention sur les associations culturelles comme les compagnies de théâtre ?

Jérôme Tournier : Rien n'est budgétisé, on pourrait avoir une réflexion sur la facturation des salles pour des associations culturelles. La commission va y travailler.

Gilles Campy : les associations culturelles de Plainoiseau ont un tarif préférentiel. Le même tarif que les habitants de Domblans.

### **Budget Patrimoine naturel / Forêts**

Emmanuel Rizzi : fait la présentation de cette partie du budget Pas de remarques

### **Budget Bâtiments / Réseaux secs / Sécurité**

Gilles Campy : fait la présentation de cette partie du budget

François Foucquart : Inventaire fait en 2009 , le tableau intitulé le Martyre de Saint Laurent n'est pas classé.

Gilles Campy : L'horloge de l'église de Domblans est classée. On boucle déjà ce dossier puis on s'intéressera à la mise en valeur du tableau.

Jérôme Tournier : fait remarquer qu'il y a une différence entre le classement et l'inscription au titre de l'inventaire du patrimoine.

Le groupe de travail « cimetières » a fait un bon travail concernant le cimetière de Bréry. Il faut déjà finir le travail sur Bréry avant d'attaquer les autres cimetières.

Karine Blondeau : Concernant l'installation du wifi dans les salles des fêtes, pourquoi y a-t-il une différence de prix entre Bréry – Domblans ?

Frédéric Olivier : Ceci est dû à la différence de configuration entre les deux salles.

Marie Noëlle Roy : Question sur les travaux d'enfouissement des lignes électriques ?

Gilles Campy : Les travaux ne font que tous les 2 ans et normalement on aurait dû ne pas en avoir (commune nouvelle).

## **Budget Communication / Affaires Scolaires / Jeunesse**

Sandrine Gauchet : fait la présentation de cette partie du budget

Marie Noëlle Roy : on ne parle pas du bulletin. Dans quel budget est-il ?

Sandrine Gauchet : dans le budget administration générale

François Foucquart : Concernant l'école, il n'y a pas de déplacement scolaire de prévu type classe transplantée ?

Sandrine Gauchet : La directrice a indiqué qu'il n'y avait rien cette année.

Céline Cannard : Après échange avec M.TOURNIE elle indique que les 800 € sur la ligne « concours village du futur » ne seront pas dépensés lors du concours. Ils pourraient être utilisés tout au long de l'année pour d'autres opérations de valorisation des jeunes. M.Tournier indique qu'on avisera en fonction des projets et de l'investissement.

Marie-Noëlle Roy : Concernant les panneaux d'information, y a-t-il des choix déjà effectués ?

Jérôme Tournier : Non, c'est une enveloppe prévisionnelle qu'il conviendra d'affiner.

Céline Cannard : y a-t-il des réflexions sur le cadeau départ CM2 ? Jérôme Tournier : Non, c'est trop tôt et ce sera à la commission de se réunir et d'y réfléchir.

## **Budget Employés techniques**

Jérôme Tournier : en l'absence de Roger Ballet fait la présentation de cette partie du budget

Karine Blondeau : Pourrait-on avoir des précisions sur les « heures d'emplois verts » ?

Jérôme Tournier : la comcom met à disposition de la commune la brigade verte situé sur l'ancien site ODO pour un forfait gratuit de 100 heures. Le montant indiqué correspond aux heures en supplément et que l'on doit régler.

François Foucquart : Nous allons nous équiper d'une balayeuse ?

Jérôme Tournier : Effectivement, la commune se dote d'une balayeuse. Roger Ballet sait que c'est un besoin ne serait-ce que pour éviter de boucher les canalisations. L'estimation montre une rentabilité sous 4 – 5 ans par rapport au cout actuel de faire appel à une société privée. Ceci nous rend aussi complètement autonome..

## **Budget Voirie**

Rémi Courtout : fait la présentation de cette partie de cette partie du budget

Karine Blondeau : il n'existe pas de plan de déneigement sur la commune historique de Domblans ? Jérôme Tournier : Non, ce sont les employés municipaux qui effectuent ce travail. Nous allons travailler à une uniformisation pour les années à venir.

## **Budget Urbanisme**

Jérôme Tournier : fait la présentation de cette partie du budget Pas de remarques

**Remarque d'ordre générale :**

Il n'est pas possible de faire une comparaison entre les budgets 2020 et 2021 à cause des impacts du covid.  
Jérôme Tournier : je vous envoie par mail le document ....

*Le budget prévisionnel 2021 est adopté à l'unanimité*

## 5. Approbation du Budget primitif eau et assainissement (voir annexe)

Jérôme Tournier : en l'absence de Roger Ballet fait la présentation de cette partie du budget Pas de remarques  
Budget primitif eau et assainissement 2021 est adopté à l'unanimité

## 6. Fixation des taux d'imposition

A compter de 2021 les communes et les EPCI à fiscalité propre ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et pour les EPCI par l'attribution d'une fraction de la TVA nationale.

La suppression de la taxe d'habitation entraîne une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021. Afin que le transfert de la part départementales de TFPB soit parfaitement neutre pour le contribuable, la réforme prévoit d'ajuster l'assiette communale afin de prendre en compte les exonérations et abattements départementaux.

Ce transfert se traduit par un rebasage du taux communal de TFPB.

**Le taux départemental de TFPB 2020 (24,36%) vient s'additionner au taux communal 2020.**

exemple :

Taux communal de TFPB 2020 : 10,00 %

+ Taux TFPB département du JURA 2020 : 24 ,36 %

= taux communal de TFPB 2021 de référence : 34,36 %

Pour DOMBLANS au taux départemental (24,36%), il convient d'ajouter le taux communal 15,95 % soit un taux de 40,31 %.

Afin de respecter les engagements pris, proposition de maintenir les taux sur le foncier non bâti (27,70 %) et sur la taxe d'habitation (9,59 %) pour les résidences secondaires.

Il faudra de la pédagogie pour expliquer aux habitants de Domblans que le taux n'est pas dû à une augmentation de la taxation par la commune de Domblans mais est dû à une addition entre le taux communal et le taux départemental. Ceci est dû à la réforme de la taxe d'habitation. Ce soir on vote les taux. Celui sur la taxe d'habitation s'applique aux résidences secondaires.

François Foucquart : la fin de la taxe est pour 2023. Pour ceux qui payent encore, comment ça se passe ?

Jérôme Tournier :

*Adopté à l'unanimité*

## 7. Indemnités maire-adjoints-conseiller délégué

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité. Les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'organe délibérant dans les trois mois suivant son installation. Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

Ce principe a été aménagé pour les communes puisqu'elles sont tenues, en application de l'article L. 2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire.

Au terme des articles L 2123-20 à 2123-24-1 du CGCT, les maires et adjoints perçoivent des indemnités de fonction dans les limites fixées par référence à l'indice brut 1027 de la fonction publique et selon la taille de la commune. Leurs montants sont votés par le Conseil Municipal.

Le maire souhaite qu'une indemnité soit versée au deuxième conseiller délégué, comme il s'y était engagé. Il souligne également qu'il est baisse son indemnité de 500 €, ce qui n'était pas le cas lors de la précédente mandature afin de permettre une plus large représentativité de l'équipe municipale.

FONCTIONS		PROPOSITIONS	NBRE	TOTAL
MAIRE	2006,93 €	1 562,37 €	1	1 562,37 €
ADJOINTS	770,10 €	562, 41 €	5	2 812,05 €
CONSEILLER DELEGUE		562, 41 €	1	562,41 €
CONSEILLER DELEGUE		150,13 €	1	150,13 €
<b>TOTAL ENVELOPPE</b>				<b>5 086,96 €</b>

*18 voix pour, une contre.*

#### 8. Demande de subvention

Demande de DST Relance pour la pose du nouveau grillage de la zone de captage de Domblans. On peut aussi solliciter aussi de la DETR.

*Adopté à l'unanimité*

#### 9. Vente de bois à un particulier (E.RIZZI)

Suite aux dernières rafales de vent, des arbres sont tombés à Bréry. Un particulier souhaite les acquérir pour 6 € le stère. Il convient de délibérer pour accepter cette demande.

*Adopté à l'unanimité*

#### 10. Renonciation DIA

ZL 330	140 rue des coteaux de la Haute seille	59a 99 ca	Usage professionnel
--------	--	-----------	---------------------

*Adopté à l'unanimité*

#### 11. Point sur la Gendarmerie

Le ministère de l'intérieur a donné son accord sur l'opération de construction d'une nouvelle gendarmerie. Les travaux vont donc commencer. Concernant la vente de l'actuelle gendarmerie, « la maison pour tous » propose de la racheter pour 100 000 € au lieu des 400 000 € qui avait été affecté au plan de financement. Ils ne sont pas ouverts à la négociation et ceci laisse à penser qu'ils ne sont pas intéressés par cet achat. La commune va donc rechercher d'autres acheteurs potentiels. En préalable, Il y a quelques points à vérifier concernant la vente à un propriétaire privé. Puis on pourra le mettre en vente.

Pour plus de visibilité sur ce projet, l'opération de nouvelle gendarmerie fera l'objet d'un budget annexe afin de bien suivre l'impact financier de cette opération. La Trésorerie générale n'y ait pas favorable mais nous ferons le maximum pour inscrire cette règle dans nos finances.

M.TOURNIER propose de mettre en place un comité de pilotage afin de suivre le dossier de construction de la nouvelle gendarmerie. Il sera composé des deux adjoints concernés par le dossier à savoir, Chrystel Meulle et Gilles Campy ainsi que des membres de la commission « appel d'offre » et M.RIZZI.

Emmanuel Grouillon : par rapport aux chiffres, ils ont surévalué les travaux de plus de 100 000 €.

Jérôme Tournier : « la maison pour tous » semble tendre plus vers de la construction que de la réhabilitation.

Chantal MARTELIN : Ne pourrait-on pas étudier différentes pistes concernant le bâtiment de l'actuelle gendarmerie, comme garder le rez-de-chaussée ou tout l'immeuble.

Jérôme Tournier : Ces scenarii pourront être étudiés par le comité de pilotage. Tout est sur la table et rien n'est arrêté.

XXXXX : la commune peut-elle tout garder ?

Jérôme Tournier : Si on ne la vend pas, nous avons une perte de 400 000 € dans le plan de financement. De plus, nous aurions à faire des travaux de rénovation ce qui coûterait cher. La commune n'a pas vocation à devenir un bailleur immobilier.

Emmanuel Rizzi : au vu de la formation financière que nous venons d'avoir, la commune pourrait s'engager sur cette voie.

Marie-Noëlle Roy : Ce projet ne m'enthousiasme pas. Combien y a-t-il de logements occupés dans l'actuelle gendarmerie ?

Jérôme Tournier : Tous les appartements sont loués parce que les logements sont utilisés quand ils sont d'astreinte.

Marie-Noëlle Roy : On entend que ce projet permettrait d'amener des enfants à l'école de Domblans. Qu'en est-il de la situation actuelle ? Y a-t-il des enfants de gendarmes scolarisés à Domblans ?

Jérôme Tournier : Non, il n'y en actuellement aucun.

Gilles Campy : Quatre enfants sont partis ces dernières années de l'école de Domblans.

Jérôme Tournier : Beaucoup de gendarmes ont des logements à l'extérieur.

Emmanuel Rizzi : L'occupation de la nouvelle gendarmerie pourrait être très différente. Les logements seront d'un autre standing.

Olivier Frédéric : Quel est la durée d'engagement d'occupation de la nouvelle gendarmerie par le ministère de l'intérieur.

Jérôme Tournier : Il n'y a pas d'engagement mais la commune signe un bail de 3 ans renouvelable avec la gendarmerie.

## 12. Point CCBHS

Au niveau de la Communauté de Communes, la situation est compliquée au niveau budgétaire. Il manque 130 000 € sur le budget de fonctionnement. Le président a souhaité que l'on ne prenne pas dans le bas de laine pour ne pas impacter la capacité d'autofinancement.

Plusieurs solutions ont été évaluées comme de souscrire un emprunt.

Une des solutions envisagée était aussi de ne pas faire de recrutement sur 2021. Jérôme Tournier a défendu cette position pour ne pas tomber dans le rouge en plus d'un emprunt à minima. C'est celle qui a été retenue.

Concernant la section d'investissement il manquait également de l'argent.

Une des solutions pouvaient être de suspendre tous les investissements (y compris voirie) sur 2021 avec toutes les conséquences que cela engendre en termes de dégradations et de pertes en sécurité.

La deuxième solution envisagée consistait en un emprunt entre 300 000 et 400 000 € et d'amener le taux de fiscalité à 4 %. Ce permettrait de faire gagner 766 000 €. C'est cette option que Jérôme Tournier a défendu. Il est important de continuer à minima les investissements d'urgences. Ne rien faire pourrait conduire à des coûts plus importants dans les années suivantes.

Cette situation peut s'expliquer par le fait que la Communauté de Communes a pris des compétences nouvelles lors de la fusion. Il y a des bâtiments qui coûtent cher en investissement. La Communauté de Communes supplée à des investissements qui n'ont pas été faites par les communes.

Si une rationalisation est à faire concernant les véhicules. Il n'y a pas pléthores d'employés. Le personnel (Chargés de missions et techniciens) sont de bonnes qualités et déjà bien pressurisé. Il faut bien intégrer le fait que c'est par l'intermédiaire de la Communauté de Communes que Domblans se développera dans les années à venir.

### 13. Questions diverses

Amandine Gichardot : On a déjà évoqué la sécurité de l'accès au skatepark. Pourquoi y a-t-il une zone à 70 km ?

Jérôme Tournier : Le dossier de la sécurité routière doit être pris de façon globale afin d'appréhender ce qu'il faut faire, et où il faut le faire, et planifier les choses étapes par étapes. Une rencontre a déjà été organisée avec le personnel du Conseil Départemental pour une explication des possibilités et des contraintes. Je suis en train de regarder le dossier qui avait été préparé sur l'ancienne mandature.

Karine Blondeau : En me promenant, j'ai constaté que des bacs à fleur avaient été enlevés. Que sont-ils devenus ?

Monique Gaudron : Des bacs ont été enlevés à certains endroits et déplacés à d'autres. Ce travail fait suite à une réunion avec les employés municipaux afin d'éviter que des fleurs fanent en été lors des fortes chaleurs, de permettre un arrosage par les employés en adéquation avec leurs autres missions et emploi du temps. Ces déplacements contentes certaines personnes moins d'autres mais le souci est de trouver un équilibre. Le budget « fleurs » sur la commune a été revu à la hausse, c'est donc la disposition qui est différente.

Pour rappel le 27 mars est organisé le nettoyage de printemps de la commune. C'est opération a été relancée par le Comité des fêtes de Bréy. Elle est organisée conjointement avec l'APE et d'autres associations (le comité des fêtes de Domblans, le foot, les vergers,) de Domblans s'y sont associés. Les habitants de Domblans sont cordialement invités à y participer.

Mme Cannard explique qu'elle a voté contre les indemnités maire adjoints parce qu'elle ca choquant que l'ensemble des adjoints et conseillers délégués ne perçoivent pas la même indemnité. M. Courtout explique que sa délégation n'est aussi conséquente que les autres et qu'il ne participe pas à toutes les réunions maire adjoints. M. TOURNIER réitère son propos en expliquant qu'il ne peut se permettre de donner, sur sa propre indemnité, plus. Sinon cela mettrait en péril son équilibre financier personnel. Il rappelle aussi qu'il a baissé de 500 € sa propre indemnité.

Le secrétaire de séance, F. Olivier



Le maire, J. TOURNIER

